

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 027-242700607-20250414-2025_0094-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 avril 2025
Extrait des délibérations n°16**

Date de convocation : le 1^{er} avril 2025. Date d'affichage : le 1^{er} avril 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 14 avril 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.

Membres en exercice : 56

Présents : 45

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : DAUBEUF-LA-CAMPAGNE - SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance - Excusée	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François - Excusé
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire - Excusée - POUVOIR : G. PLESSIS	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni – Excusé – POUVOIR S. RECLARD	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - Excusé - POUVOIR : D. ONFRAY CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita - Excusée - POUVOIR : I VAUQUELIN LEROY Hélène - Excusée – POUVOIR : M-N. CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky - Excusé LARGESSE Jacky - Excusé	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme - Excusé	MORISSET Maryse
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia- Absente	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 avril 2025
Extrait des délibérations n°16**

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe zone d'aménagement n°2 (VITOT) – Affectation des résultats 2024:

Le 10 mars 2025, lors de l'approbation du compte financier unique du budget annexe zone d'aménagement n°2 pour l'année 2024, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLÔTURE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 116 179,61 €		116 179,61 €	- €	D	- €	- €
					R	- €	
FONCTIONNEMENT	116 179,61 €		- 116 179,61 €	- €			0,00 €

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2024	0
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-5,
Vu la délibération n°10 du conseil communautaire du 10 mars 2025 portant adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe zone d'aménagement n°2,
Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 10 mars 2025,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 31 mars 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide d'affecter les résultats 2024 sur le budget annexe zone d'aménagement n°2 de la manière prévue ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Alain DEBUS**

**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**



